

NUMÉRO
#2

2025

TERRE DE PROVENCE

Le magazine de votre agglomération

Supplément Développement Durable



Pour une alimentation plus saine,
durable et équitable

Page 4



Agriculture et sobriété
énergétique

Page 6



Terre de Provence se prépare aux
risques d'inondation

Page 24

Barbentane - Cabannes - Châteaurenard - Eyrages - Graveson - Maillane - Mollégès - Nove - Orgon - Plan d'Orgon - Rogronas - Saint-Andiol - Verquières



Jean-Christophe DAUDET,
Maire de Barbentane
Vice-président
de Terre de Provence
Agglomération
délégué à l'Environnement

"La réussite de la transition passe à la fois par des actions fortes mais aussi par un accompagnement des habitants du territoire de Terre de Provence Agglomération"

Directrice de publication:

Corinne Chabaud

Rédaction:

Service Développement Durable

Stéphan Chevazic

Photographie:

Stéphan Chevazic, Gilles Coste

Camille Moirenc pour SMAVD

Parution:

N°16 Été 2025

Conception:

Service communication

Impression:

EDIFAC - Certifié imprim'vert

Dépôt légal : ISSN 2427-8696

Février 2025



Réussir ensemble la transition énergétique et environnementale

Ces dernières années, nous avons pris à bras le corps les grands enjeux de notre époque : le dérèglement climatique, la réduction des émissions de carbone et la préservation de notre biodiversité. À Terre de Provence Agglomération, nous croyons profondément qu'il est possible d'agir concrètement, ensemble, pour réussir notre transition énergétique et environnementale.

Notre communauté s'est engagée résolument, notamment en lançant le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui est aujourd'hui le socle de nos actions en faveur de l'environnement. Nous avons consolidé cette démarche en signant le Plan d'Accélération pour la Transition Écologique (PACTE) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône. Et parce que nous souhaitons être exemplaires, nous participons activement au programme national « Territoire Engagé en Transition Écologique » (TETE), à travers un Contrat d'Objectif Territorial (COT) conclu avec l'ADEME, sans oublier notre implication dans l'initiative régionale « Territoire durable, une COP d'avance ».

Cet engagement collectif, nous le transformons chaque jour en actes concrets. Par exemple, en installant des récupérateurs d'eau de pluie pour encourager une gestion responsable et sobre de cette précieuse ressource naturelle. Nous avons également équipé le hangar de la déchetterie d'Eyragues d'une toiture solaire, permettant une autoconsommation collective d'électricité. Et parce que chaque habitant doit pouvoir s'impliquer et bénéficier de ces avancées, nous avons mis en place une plateforme pour valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Un conseiller énergie est d'ailleurs à la disposition des habitants, gratuitement, pour les accompagner personnellement dans leurs démarches.

Grâce à un partenariat avec Voltalis, les foyers équipés de radiateurs électriques profitent désormais d'un système intelligent de pilotage à distance, une solution innovante et gratuite pour réaliser des économies d'énergie.

Notre transition énergétique, c'est aussi encourager les mobilités douces pour réduire les gaz à effet de serre : acquisition de véhicules électriques pour notre flotte, mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements de nos agents, et une aide financière jusqu'à 300 € pour encourager chacun à utiliser un vélo pour ses trajets quotidiens domicile-travail. Autant d'actions qui améliorent significativement la qualité de l'air que nous respirons.

Enfin, parce que la sobriété énergétique est essentielle, nous accompagnons activement les communes pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics, favoriser l'autoconsommation et développer les énergies renouvelables.

À Terre de Provence, nous ne nous contentons pas de parler d'écologie. Nous agissons, ensemble, au quotidien, nous conseillons, nous accompagnons, pour que cette transition écologique soit une réalité partagée et bénéfique pour tous.



Michel GAVANON
Maire d'Eyragues
Vice-président à la Gestion des
Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)

La communauté d'agglomération affiche une ambition forte en matière de gestion des eaux pluviales.

Notre approche privilégie l'infiltration à la source, en encourageant la mise en place de dispositifs tels que les noues et fossés d'infiltration, les puits d'infiltration, les chaussées drainantes ainsi que des parkings permettant à la fois le stockage et l'infiltration des eaux.

Cette démarche s'accompagne d'une sensibilisation accrue à ces enjeux, et d'une volonté affirmée de collaborer étroitement avec l'ensemble des acteurs du territoire : ASAs, communes, aménageurs, etc.

Dans cette dynamique, la réalisation d'un schéma directeur est envisagée afin d'établir un diagnostic partagé et de définir un plan d'action. Celui-ci sera complété par l'élaboration d'un règlement des eaux pluviales pour encadrer durablement les pratiques.



Daniel ROBERT
Maire de Saint Andiol
Vice-président à l'eau et
l'assainissement

Protéger la ressource, c'est assurer durablement une eau de qualité, sans danger pour la santé, essentielle au développement économique du territoire. Cela permet également de limiter les traitements onéreux en agissant en prévention de la pollution, de diminuer notre dépendance à des ressources extérieures et de respecter les exigences réglementaires tout en les adaptant aux spécificités locales.

Avec la fréquence croissante des épisodes de sécheresse et la diminution constatée du niveau des nappes phréatiques, la gestion de l'eau s'impose comme une priorité. Des mesures sont mises en place à plusieurs échelles afin de surveiller l'évolution des nappes, de prévenir les pollutions.



Yves PICARDA
Maire de Rognonas
Vice-président à la Gestion
des Milieux Aquatiques
et Protection contre les
Inondations (GEMAPI)

En tant qu'élu responsable de la compétence GEMAPI, je souhaite rappeler l'importance de cette mission pour notre territoire. Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations, ce n'est pas seulement une obligation légale : c'est aussi notre engagement pour un développement durable et résilient. Protéger nos rivières, restaurer les zones humides, entretenir les digues et anticiper les risques naturels, c'est à la fois préserver notre environnement et assurer la sécurité des habitants.

Grâce à une bonne coopération entre collectivités, syndicats de rivière et acteurs locaux, nous construisons une vision à long terme, respectueuse des écosystèmes. La GEMAPI est un outil essentiel pour adapter notre territoire au changement climatique, et nous continuerons à y investir avec sérieux et détermination.

SOMMAIRE

P.04 DEVELOPPEMENT DURABLE

Loi EGALIM : pour une alimentation durable
Agriculture et sobriété énergétique,
Cap sur 2050 : Agir pour le climat,
Plan Climat Air Energie Territorial,
PACTE 2023-2028 : accélérer la transition,
Qualité de l'air : un enjeu majeur,
Utilisons l'eau de pluie,
Agissons ensemble pour le climat

P.14 ENERGIE

Sobriété énergétique : des résultats concrets
Décret tertiaire : un levier pour les bâtiments publics
Voltalis, une solution concrète pour les habitants
À Eyragues, le site de la déchetterie, producteur d'énergie verte
Terre de Provence s'engage pour la transition énergétique
Etre guidé dans vos travaux d'économies d'énergie
Solaire : un fort potentiel sur les bâtiments et parkings publics
Premier bilan de la gestion des eaux pluviales

P.21 EAU

Deux ans après le transfert de la compétence : un premier bilan de la gestion des eaux pluviales

P.24 GEMAPI

Restaurer les cours d'eau pour un territoire plus résilient,
Comment Terre de Provence se prépare aux risques d'inondation,
La nappe de la Durance, une ressource stratégique à préserver,



Champs d'oliviers, Mollèges

LA LOI EGALIM : POUR UNE ALIMENTATION PLUS Saine, DURABLE ET ÉQUITABLE

Issue des États Généraux de l’Alimentation, la loi EGALim (2018) vise à garantir une alimentation saine, sûre et durable pour tous, tout en soutenant l’agriculture française. Elle fixe plusieurs obligations, notamment en restauration collective, secteur qui comprend les cantines scolaires, médico-sociales, d’entreprises et autres (vacances, armée, prisons...). Ce service à prix modéré a un rôle social important.

Des objectifs concrets pour les cantines

Depuis le 1er janvier 2022, tous les restaurants collectifs publics doivent intégrer au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l’agriculture biologique. Cette règle s’applique aux établissements scolaires, universitaires, hôpitaux, EHPAD, administrations... Elle est étendue aux entreprises privées depuis janvier 2024, avec de nouveaux objectifs : 60 % de viandes et poissons durables, et même 100 % pour les établissements publics de l’État.

Limiter l’utilisation du plastiques dans le domaine alimentation

La stratégie nationale « 3R » (réduction, réutilisation, recyclage) encadre la disparition progressive du plastique jetable. Depuis 2020, pailles, gobelets, assiettes, bouteilles d’eau et ustensiles en plastique sont interdits en restauration scolaire. Les établissements recevant du public doivent aussi proposer une fontaine d’eau potable gratuite depuis 2022. En 2025, les contenants alimentaires en matière plastique de cuisson, de réchauffe ou de service seront bannis.

Les collectivités de moins de 2 000 habitants auront jusqu’en 2028 pour se mettre en conformité.

« Mieux manger sans dépenser plus »

Trois questions à
Pascal Volle, chef cuisinier
du restaurant scolaire de
Barbentane.



Comment appliquez-vous, au quotidien, la loi Egalim ?

Nous servons 250 repas pour le groupe scolaire des Moulins et 25 autres pour la crèche. 40 % des aliments sont bio et 55 % sont soit bio, soit labellisés, soit locaux.

A Barbentane, je travaille avec des producteurs du territoire : un éleveur (bœuf et porc), l'association de paysans bio direct, la Scop des pieds et des mains, la Ferme des Esplantades. Je me fournis également à la laiterie La Tapy à Saint-Andiol, auprès de l'épicerie solidaire Le Carreau des Alpilles à Saint-Rémy (semoule, riz, pâtes, fleur de sel)... Les menus évoluent selon l'approvisionnement de nos producteurs locaux. Seuls le poisson, la volaille et les œufs sont commandés hors du territoire.

Quels sont les autres engagements ?

Nous proposons un menu végétarien par semaine, affichons l'origine des produits, et préparons la sortie du plastique. Dès janvier 2025, nous devrons utiliser uniquement des

matériaux durables. Une commande groupée de vaisselle a été réalisée avec Terre de Provence.

Nous compostons aussi les déchets : chaque jour, deux élèves par table sont nommés "ambassadeurs du tri", pèsent les déchets et les répartissent dans trois composteurs.

En quoi cela révolutionne-t-il la restauration scolaire ?

Toute la chaîne est concernée : du producteur au consommateur, l'enfant en l'occurrence, en passant par mon équipe en cuisine évidemment ! L'enjeu est de taille. Nous travaillons sur les portions et incitons les élèves à se resserrer plutôt qu'à jeter. Dès la maternelle, ils adoptent ces gestes. Notre bilan annuel prouve que manger mieux en circuit court ne coûte pas plus cher.



3,4 tonnes soit 20 000 €

C'est le poids et le coût du gaspillage alimentaire générés, chaque année, par une cantine produisant 200 repas par jour.

5 millions de tonnes

de déchets générés par la restauration collective chaque année



AGRICULTURE ET SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : LES SERRES BIOCLIMATIQUES ACCOMPAGNÉES PAR LE GERES

Face aux défis climatiques, l'agriculture locale doit adapter ses pratiques pour sécuriser ses productions tout en réduisant ses consommations d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. Des solutions abordables existent, comme les serres bioclimatiques développées avec le soutien du Geres.

Le Geres, un acteur engagé sur le territoire

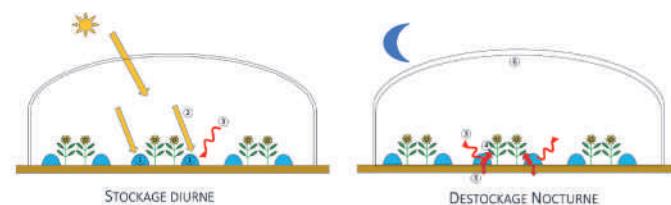
ONG internationale basée à Aubagne, le Geres développe depuis 1986 des serres bioclimatiques, d'abord en Asie centrale, puis en région Sud à partir de 2015, en partenariat avec le bureau d'études Agrithermic et le Groupe de Recherche en Agriculture Biologique (GRAB).

Une technologie au service du climat

Une serre bioclimatique est conçue pour capter la chaleur du soleil pendant la journée et la garder pour la restituer la nuit. Elle emmagasine cette chaleur dans ses murs ou son sol, grâce aux rayons du soleil et à l'air chaud. La nuit ou quand il fait nuageux, cette chaleur est libérée pour réchauffer l'air et les plantes. La serre est bien isolée pour éviter que la chaleur ne s'échappe. Il existe différents types de serres bioclimatiques, adaptés au climat, aux cultures et à la température nécessaire. Le Geres a étudié et conçu 8 modèles principaux : serres en dur type « 3 murs », serres légères type tunnel avec fûts d'eau, serres multi-chapelle cloisonnées, serres mixtes avec gaines d'eau (type Thermitubes), serres tunnel et serres multi-chapelle.

Focus sur le modèle Thermitubes

Les serres bioclimatiques Thermitubes, conçues pour les cultures maraîchères en pleine terre, utilisent des tubes noirs remplis d'eau comme masse thermique. Cette masse chauffe le sol et les racines des plantes par conduction (voir schéma ci-dessous).



En 2024, deux projets ont été lancés dans deux exploitations locales productrices de tomates en pleine terre. Des résultats déjà prometteurs

Chaque installation est suivie techniquement (sondes, analyses, qualité des plants) et comparée à une serre témoin identique non équipée.

Projet 1 : Serres chauffées multi-chapelle → à température égale, la serre bioclimatique permet une économie de 30 à 40 % de fioul par rapport à la serre témoin.

Projet 2 : Serres tunnel « basiques » non chauffées → en période froide, un gain thermique de +3 à +5 °C a été observé dans la serre bioclimatique.

À ce stade, aucune différence notable n'a été constatée sur le début des récoltes, ni de problème sanitaire sur les plants de tomates.

CAP SUR 2050 : TERRE DE PROVENCE EN MARCHE POUR LE CLIMAT

Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan de transition

En 2024, Terre de Provence Agglomération a engagé un nouveau Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES), intégrant pour la première fois l'ensemble des émissions directes et indirectes liées à son patrimoine et à l'exercice de ses compétences. Ce diagnostic constitue la base d'un plan de transition qui sera mis en œuvre dès 2025.

Un outil pour agir

Ce bilan actualisé, conformément à la réglementation triennale, permet de mesurer les émissions actuelles et d'évaluer les réductions déjà obtenues depuis le précédent bilan de 2015. Il fixe des objectifs clairs, identifie les leviers d'action, les moyens à mobiliser et les initiatives à renforcer.

Des enjeux majeurs pour le territoire

Réduire la pollution est devenu un enjeu prioritaire pour le territoire. Ce travail contribue à bâtir une stratégie climatique à moyen et long terme. Le plan de transition détaillera 12 actions concrètes, mises en œuvre progressivement à partir de 2025.

Les premiers résultats du bilan

Les émissions ont été analysées à deux niveaux :

- ⦿ **Le patrimoine de la collectivité** : bâtiments, véhicules...
- ⦿ **Les compétences exercées** : gestion des déchets, transports, eau et assainissement, aménagement...

En 2023, l'empreinte carbone totale de Terre de Provence s'élève à **16 352 tonnes équivalent CO₂** soit environ **270 kg de CO₂ par habitant**, avec une marge d'incertitude de 11 %.

Les émissions de Terre de Provence en 2023 représentent l'équivalent des émissions suivantes



La réalisation de 1 900 tours de la Terre en voiture



La combustion de 5 800 millions de litres de pétrole



Les émissions d'un troupeau de 5 500 vaches en un an



La photosynthèse de 4 100 ha de forêt en un an

Répartition des émissions par domaine :

- ⦿ Déchets : 89 %
- ⦿ Eau et assainissement : 8 %
- ⦿ Aménagement : 2,1 %



Un cap pour 2050 : 2 tonnes de CO₂ par habitant

À titre de comparaison :

- ⦿ France (2022) : 9,2 tCO₂/hab
- ⦿ Bouches-du-Rhône (2021) : 13,3 tCO₂/hab
- ⦿ Terre de Provence (2021) : 4,3 tCO₂/hab



L'objectif national pour 2050 est fixé

 à **2 tonnes par habitant**. Terre de Provence s'inscrit dans cette trajectoire en réduisant durablement son empreinte carbone.

Une dynamique collective

Le BEGES est une première étape. Une fois le diagnostic finalisé, les services de la collectivité seront mobilisés pour mettre en œuvre les actions définies dans le plan de transition.

Ce document stratégique, coconstruit avec les acteurs du territoire est une démarche collective et opérationnelle, qui guidera l'agglomération vers une véritable transition écologique dès 2025.



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL : UN PROJET TERRITORIAL POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Le changement climatique impacte profondément notre territoire, que ce soit sur le plan environnemental, économique ou en matière de santé publique.

Un outil local pour répondre aux défis climatiques

Le changement climatique a déjà des répercussions sur notre territoire, avec des impacts environnementaux, économiques et de santé publique. Face à cette urgence, Terre de Provence Agglomération met en oeuvre son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**. Ce plan stratégique, porté collectivement à l'échelle locale, vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter au climat qui évolue, et à améliorer la qualité de l'air.

Un levier d'action pour le territoire

Le PCAET mobilise tous les acteurs locaux – économiques, sociaux, environnementaux – pour construire ensemble une transition durable. Il s'appuie sur trois axes prioritaires :

- ⌚ Sobriété énergétique
- ⌚ Efficacité énergétique
- ⌚ Développement des énergies renouvelables

La collectivité a un rôle déterminant à jouer en coordonnant des investissements structurants à travers sa politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, pour accompagner et accélérer cette transition énergétique.

Un cadre législatif adapté

La loi ELAN (2018) et l'ordonnance de 2020 ont permis de moderniser le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), désormais compatible avec les objectifs du PCAET via sa version **SCoT-AEC (Air-Énergie-Climat)**. Ce cadre réglementaire facilite l'intégration progressive des enjeux climatiques sans réviser l'ensemble du SCoT-AEC.

« Un projet exemplaire et concret : quelle qualité de vie souhaitons-nous pour les 20 prochaines années ? »

Une ambition à la hauteur de l'urgence climatique

L'engagement de Terre de Provence en matière énergétique et environnementale s'inscrit dans une réponse forte à l'urgence climatique. Il repose à la fois sur des actions individuelles et l'engagement collectif des communes, des acteurs publics et économiques, et sur l'accompagnement des structures locales de l'énergie et de l'habitat.

Des dispositifs d'aides sont disponibles pour soutenir cette dynamique collective.



UNE MOBILISATION CONCRÈTE : LES ATELIERS TEPOS (Territoire à Energie Positive)

90 participants

(élus, techniciens, partenaires institutionnels)

30 participants

pour l'atelier agriculture et alimentation

4 ateliers TEPOS

organisés

(3 à l'échelle des EPCI, 1 pour le Pays d'Arles)

4 ateliers thématiques

foncier, alimentation, emploi saisonnier, climat

Des évolutions déjà mesurables depuis 1959 :

- ➔ +0,3 °C par décennie
- ➔ Accentuation du réchauffement de + 4 à 5 jours par décennie
- ➔ Diminution des précipitations (assèchement des sols)
- ➔ +2,2°C d'ici 2030 jusqu'à +2,8 °C en 2050
- ➔ Diminution du nombre de jours de gel
- ➔ +4 à +5 jours de réchauffement par décennie
- ➔ Baisse des précipitations, sols plus secs, stress hydrique accru

Et demain ? Projections climatiques régionales :

- ➔ +2,2 °C en 2030, jusqu'à +2,8 °C en 2050
- ➔ Étés plus chauds et secs
- ➔ -10 jours de pluie à l'horizon 2080
- ➔ Hausse des pluies extrêmes
- ➔ Allongement des périodes sèches (+27 jours en 2050)
- ➔ Printemps plus secs, perte d'humidité des sols



Montagnette, Barbentane

Terre de Provence Agglomération affirme sa volonté d'agir

dès aujourd'hui pour préserver durablement

le cadre de vie et l'avenir de son territoire.



PACTE 2023-2028 : S'UNIR POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un engagement pour faire face à l'urgence climatique.

Depuis 60 ans, les températures augmentent. Les épisodes de canicules, de sécheresse ou de pluies intenses se multiplient. Terre de Provence Agglomération s'engage à relever ce défi à travers le Plan d'Accélération pour la Transition Écologique (PACTE), en lien avec le Département des Bouches-du-Rhône.

Parce que les enjeux climatiques et environnementaux concernent chacun d'entre nous, il est de notre responsabilité collective d'agir pour réduire les impacts, adapter nos modes de vie, et protéger notre territoire.

Une mobilisation de tous dans un cadre partagé,

Le PACTE est un engagement volontaire proposé aux communes et intercommunalités. Il vise à structurer des actions concrètes de la transition écologique, portées localement et choisies librement par chaque signataire selon ses priorités. Ce cadre permet d'adapter notre territoire au changement climatique, avec l'accroissement des économies d'énergie et la préservation du vivant, avec l'appui du Département.

Repenser ensemble notre avenir

Le changement climatique est aussi l'occasion de construire un projet collectif à l'échelle de Terre de Provence, en travaillant de manière transversale sur des thématiques clés : développement durable, énergie, eau, biodiversité, agriculture, habitat, déchets, tourisme, mobilité...

Le territoire pourra s'appuyer sur ses richesses naturelles, patrimoniales et son tissu économique pour concevoir des solutions adaptées aux réalités locales.

Des actions mesurables et partagées

Les actions engagées dans le cadre du PACTE devront être opérationnelles,现实的 et évaluables.

L'objectif est double : obtenir des résultats tangibles et partager les réussites avec les habitants, pour renforcer l'adhésion et valoriser les bonnes pratiques.



+ 2.5°C

de hausse des températures estivales en 60 ans

12 millions de personnes

en situation de précarité énergétique en France

QUALITÉ DE L'AIR : UN ENJEU MAJEUR POUR TERRE DE PROVENCE

Vers une révision du Plan de Protection de l'Atmosphère du Vaucluse (PPA 84)

La qualité de l'air est aujourd'hui un enjeu de santé publique et environnemental. Pour y répondre, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA 84), qui couvre le département du Vaucluse, se déploie comme un outil stratégique pour lutter contre la pollution atmosphérique. Terre de Provence Agglomération, située à la frontière du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, est directement concernée par les mesures de ce plan qui vise à améliorer durablement l'air que nous respirons.

Pourquoi une révision du PPA ?

Conformément à la réglementation, les PPA doivent être révisés tous les cinq ans dans les zones dépassant les seuils réglementaires de pollution de l'air, qu'il s'agisse des particules fines (PM10 et PM2.5), du dioxyde d'azote ou de l'ozone. Même si notre territoire est moins exposé que certaines grandes agglomérations, il subit régulièrement des épisodes de pollution atmosphérique, notamment dans le secteur d'Avignon et ses environs.

Bilan du PPA 2014-2020

Le précédent plan a permis de franchir plusieurs étapes importantes. Le réseau de surveillance de la qualité de l'air a été densifié grâce à l'installation de nouveaux capteurs. Des dispositifs ont été mis en place pour encourager le remplacement des anciens appareils de chauffage au bois, responsables d'émissions polluantes. Par ailleurs, des efforts ciblés ont été menés pour réduire les rejets dans l'air liés aux activités industrielles et agricoles.

Enfin, le plan a soutenu le développement des mobilités douces et des transports collectifs. Malgré ces avancées, la situation reste préoccupante concernant les concentrations d'ozone et de particules fines, notamment pendant les épisodes de forte chaleur ou de sécheresse.

Nouveaux objectifs pour un air plus sain

La révision en cours du PPA a pour objectif principal d'actualiser les données de pollution, en collaboration avec AtmoSud. Elle vise également à renforcer les mesures déjà en place, qu'elles soient incitatives ou réglementaires, dans les secteurs les plus concernés : les transports, le logement, l'agriculture et l'industrie. Cette révision intègre par ailleurs les effets aggravants du changement climatique, qui favorisent les pics d'ozone, et entend mobiliser davantage les citoyens à travers des campagnes d'information et des consultations publiques.

Une démarche collective et territoriale

La nouvelle version du plan repose sur une large concertation locale. Collectivités, associations, entreprises et habitants sont invités à participer activement à l'élaboration de solutions adaptées au territoire. Plusieurs ateliers ont ainsi été organisés pour faire émerger des propositions concrètes et durables, portées collectivement.

Un enjeu de santé publique et de résilience

Améliorer la qualité de l'air, c'est protéger la santé des habitants, garantir leur cadre de vie et renforcer la résilience de notre territoire face aux bouleversements climatiques. Le PPA 84 constitue un outil stratégique essentiel, dont la réussite dépend de l'engagement et de la coopération de tous les acteurs de Terre de Provence.



UTILISONS L'EAU DE PLUIE

Et si nous faisions couler l'eau de pluie dans le bon sens ?

Engagée dans la transition écologique et soucieuse de préserver les ressources en eau, Terre de Provence Agglomération propose une aide financière à ses habitants pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Ce dispositif local vient compléter ceux déjà en place par la Région Sud et le Département des Bouches-du-Rhône.

Économiser l'eau, un geste simple et naturel

Soutenir l'achat de récupérateurs d'eau permet de promouvoir une gestion plus responsable de cette ressource précieuse. Plusieurs foyers du territoire ont déjà profité de la subvention proposée par le service Développement Durable. L'objectif est d'encourager les habitants à adopter des pratiques vertueuses, tout en réalisant des économies.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide ?

Le matériel éligible doit être un récupérateur hors-sol d'eau moins 300 litres ou un modèle enterré d'une capacité minimale de 2 000 litres. Il doit obligatoirement être raccordé aux gouttières de l'habitation, équipé d'un filtre ou d'un système anti-débris, et installé à proximité de la résidence principale ou dans le jardin. Économiser l'eau, un geste simple et naturel



Une aide financière accessible

Terre de Provence prend en charge 50 % du prix d'achat dans la limite de 100 € pour un récupérateur enterré et 80 € pour un modèle hors-sol. L'aide est limitée à un équipement par foyer. Le formulaire de demande est disponible en ligne sur le site de l'agglomération.

Et si nous utilisions l'eau de pluie ?

En 2025, TERRE DE PROVENCE SOUTIENT
l'achat de récupérateur d'eau de pluie

jusqu'à **100 €**
d'aide pour les récupérateurs enterrés

jusqu'à **80 €**
d'aide pour les récupérateurs hors-sol

Ensemble passons à l'action !

www.terredprovence-agglo.cc

AGISSEZ ENSEMBLE POUR LE CLIMAT

Un programme national pour structurer l'action des territoires

Le programme **Territoire Engagé en Transition Écologique (TETE)**, porté par l'ADEME, accompagne les collectivités dans la construction de leur stratégie de transition écologique. Il valorise les actions déjà engagées ou à venir, et met à disposition des outils concrets pour faciliter leur pilotage et leur suivi.

Pensé comme un cadre structurant, il permet d'élaborer une politique locale cohérente, intégrée aux dynamiques de développement du territoire. Il s'agit de recenser, valoriser et renforcer les initiatives écologiques dans des domaines aussi variés que l'environnement, l'énergie, la mobilité, les déchets, la planification urbaine, le développement économique ou l'organisation interne des collectivités.

Une démarche globale et continue

Le programme repose sur **un principe d'amélioration continue**, appuyé par deux référentiels : **Climat-Air-Energie et Économie Circulaire**. Ensemble, ils offrent une vision complète et structurée des enjeux à traiter pour mettre en œuvre une politique publique durable, ambitieuse et transversale.

Terre de Provence Agglomération s'engage

Soucieuse de structurer et d'amplifier ses actions en faveur de la transition écologique, Terre de Provence Agglomération a mené au premier semestre 2024 un **pré-diagnostic territorial**. Ce travail a permis d'évaluer sa capacité à intégrer la démarche TETE et d'identifier ses points forts comme ses axes d'amélioration sur du long terme.

Les prérequis étant validés, l'agglomération a pu officialiser son engagement dans cette dynamique. En octobre 2024, le **conseil communautaire a voté l'adhésion au programme**, dans ses deux volets stratégiques : Climat-Air-Energie et Économie Circulaire. Cette décision s'est concrétisée par la **signature d'un Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME**, posant les fondations d'une démarche cohérente et transversale en matière de transition écologique, et qui s'inscrit dans la durée.



Air Energie



Economie Circulaire



Approche transversale



ENERGIE

ACCOMPAGNER LA SOBRIETE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE



Champs de blé - Saint-Andiol

SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LES COMMUNES

Bilan énergétique et accompagnement de Terre de Provence

Depuis plusieurs années, le service Développement Durable de Terre de Provence propose aux 13 communes du territoire un bilan énergétique complet de leur patrimoine (bâtiments publics et éclairage), assorti de conseils pour réduire les consommations.

L'objectif est double : accompagner la sobriété énergétique et la décarbonation, tout en réalisant des économies sur les factures.

25 % de baisse de consommation dans les bâtiments

Entre 2021 et 2023, grâce aux travaux engagés et à une meilleure gestion, les bâtiments publics ont vu leur consommation énergétique baisser de 25 %. Les groupes scolaires restent les plus énergivores, en raison de leur forte fréquentation.

-40 % de consommation pour l'éclairage public

La généralisation de l'éclairage LED et l'extinction nocturne dans la majorité des communes ont permis une réduction de plus de 40 % de la consommation d'électricité dédiée à l'éclairage public en quatre ans.



LE DÉCRET TERTIAIRE : UN LEVIER STRATÉGIQUE POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Un enjeu majeur pour la transition énergétique

Le décret tertiaire s'applique aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires. Il concerne les bâtiments ou ensembles de locaux à usage tertiaire, publics ou privés, dont la surface totale est égale ou supérieure à 1 000 m². Lorsque plusieurs entreprises occupent un même bâtiment ou qu'un site comprend plusieurs bâtiments, les surfaces sont additionnées afin de déterminer si le seuil réglementaire est atteint.

Sur le territoire de Terre de Provence, 56 bâtiments publics sont concernés.

En France, les bâtiments tertiaires représentent 973,4 millions de m², soit plus d'un tiers de la consommation d'énergie du secteur du bâtiment. La réduction de leur empreinte environnementale est donc cruciale.

Des objectifs de réduction à long terme

Issu de la loi ELAN (articles 175 et 176), le décret impose une réduction progressive des consommations énergétiques selon trois échéances : 2030, 2040 et 2050.

La référence peut être choisie entre 2010 et 2019.

Pour les bâtiments construits après l'entrée en vigueur du décret, des plafonds de consommation à ne pas dépasser par mètre carré sont fixés par décennie. Chaque année, les gestionnaires doivent déclarer leurs consommations sur la plateforme OPERAT, pilotée par l'ADEME.

Une trajectoire à suivre dès aujourd'hui

Les bâtiments publics de Terre de Provence soumis à ce décret suivent une trajectoire énergétique encadrée, avec des objectifs définis à horizon 2030. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de transition énergétique au service des communes.

VOLTALIS, UNE SOLUTION CONCRÈTE POUR LES HABITANTS

Un an de partenariat avec Voltalis : des résultats encourageants

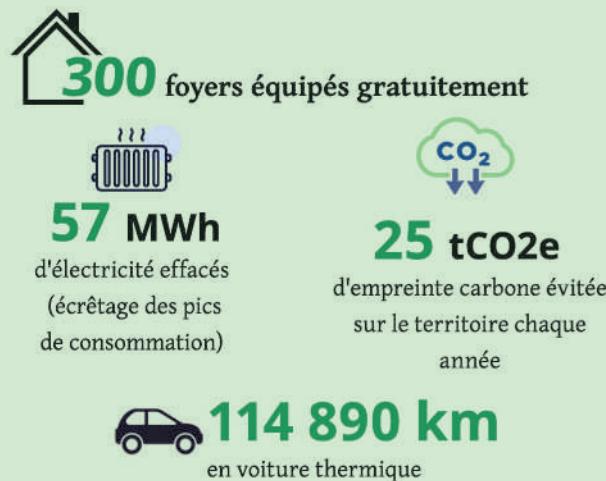
Dans le cadre de sa stratégie climat à horizon 2030, Terre de Provence Agglomération accompagne les habitants, entreprises et collectivités dans la réduction de leurs consommations énergétiques.

Depuis avril 2024, un partenariat avec Voltalis permet aux usagers équipés de **radiateurs électriques** de bénéficier gratuitement d'un dispositif de **pilotage intelligent à distance** sans abonnement ni frais.

Comment ça marche ?

- ➊ Voltalis installe gratuitement **un thermostat connecté*** composé de petits boîtiers reliés à chacun des radiateurs électriques du foyer.
- ➋ Grâce à l'**application mobile MyVoltalis**, vous pourrez suivre votre consommation et piloter vos radiateurs à distance.
- ➌ Vous faites des économies d'énergie tout en contribuant à réduire les émissions de CO₂ et à garantir la sécurité de votre système électrique.

BILAN avril 2024 - avril 2025



Une nouvelle solution pour les pompes à chaleur

Fort de l'équipement de plus de 250 000 foyers en France, Voltalis étend son offre aux pompes à chaleur air/eau et eau/eau avec bloc intérieur.

Ce système permet un pilotage à distance pour optimiser la consommation, améliorer le confort et soutenir le réseau électrique, une nécessité croissante face au remplacement massif des chaudières fioul ou gaz par ces équipements.



Voltalis poursuit son déploiement en 2025-2026.

Du 18 au 31 août 2025, les techniciens seront présents à Barbentane, Cabannes, Châteaurenard, Maillane, Nove et Plan d'Orgon. Ils peuvent aussi intervenir sur les autres communes.

Profitez de l'installation gratuite pour vos radiateurs électriques en prenant rendez-vous :



contact@voltalis.com
09 72 10 17 18

*Dès le 1er janvier 2027, l'installation d'un thermostat programmable sera obligatoire. Le thermostat connecté Voltalis permet aux locataires/propriétaires de se conformer à cette obligation gratuitement, tout en réalisant des économies d'énergie."

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : À EYRAGUES, LE SITE DE LA DECHETTERIE PRODUCTEUR D'ÉNERGIE VERTE

Un projet exemplaire d'autoconsommation collective

Engagée dans le développement des énergies renouvelables, Terre de Provence Agglomération déploie un projet de **centrale photovoltaïque pour de la production locale d'énergie** sur le bâtiment des services techniques communautaires situé sur le site de la déchetterie d'Eyragues.

Construit en 2021, le **hangar a été conçu dès l'origine pour recevoir une installation solaire**, avec une orientation optimale, une toiture inclinée plein sud, une structure adaptée et des dispositifs intégrés pour le passage des câbles. Ce bâtiment répond au standard « PV Ready ».

Produire et consommer localement l'énergie

L'électricité produite sera utilisée en **autoconsommation** sur site pour alimenter la déchetterie, le quai de transfert, le hangar communautaire, et potentiellement d'autres équipements à venir **en autoconsommation collective**. Le **surplus sera injecté dans le réseau électrique**, contribuant à l'équilibre énergétique global.

État d'avancement du projet

L'étude de faisabilité et le pré-dimensionnement de la centrale ont été réalisés en interne par le service Transition Énergétique. Ces éléments seront validés par un bureau d'études. La consultation pour la maîtrise d'œuvre et les travaux est en cours.



Centre technique intercommunal, Eyragues



LE PROJET

610.5 m²

de panneaux solaires

entre

110 et 130 kWc

de puissance installée

160 à 190 MWh

production annuelle estimée

41 MWh

autoconsommation
annuelle sur site

soit

23 %

de la consommation
énergétique du site et

15 %

de la production totale
de la centrale



TERRE DE PROVENCE S'ENGAGE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Une nouvelle dynamique pour les énergies renouvelables

Terre de Provence Agglomération confirme son ambition pour un avenir plus durable. Dans le cadre de la **Loi d'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables**, promulguée le 10 mars 2023, le territoire renforce ses actions pour développer les énergies locales et propres.

Face à l'urgence climatique et aux défis énergétiques, cette loi nationale marque un tournant. Elle vise à accélérer le déploiement des énergies renouvelables – solaire, biomasse, géothermie – en impliquant pleinement les collectivités et les citoyens.

Ce que prévoit la loi

Plusieurs leviers sont mis en œuvre pour accélérer les projets :

- ➲ **Création de zones d'accélération** : les communes identifient, en concertation avec les habitants, les secteurs favorables à l'installation d'énergies renouvelables.
- ➲ **Simplification des procédures** : pour réduire les délais de mise en œuvre.
- ➲ **Renforcement de la concertation locale** : citoyens et élus sont associés aux décisions.
- ➲ **Développement de l'autoconsommation** et des projets citoyens.
- ➲ **Cohérence avec les documents d'urbanisme** : les zones doivent respecter les orientations d'aménagement du territoire.

Un territoire moteur pour la transition

Grâce à ses conditions climatiques favorables et son engagement environnemental, Terre de Provence Agglomération dispose d'un fort potentiel en matière de

production d'énergies renouvelables, notamment solaire et biomasse agricole.

Aux côtés des communes, l'agglomération :

- ➲ Identifie les zones propices à l'installation de projets.
- ➲ Accompagne les initiatives citoyennes et coopératives.
- ➲ Soutient les porteurs de projets publics et privés.
- ➲ Veille à la préservation des paysages, de la biodiversité et des terres agricoles.

Une démarche participative essentielle

Les communes ont lancé une **concertation locale** pour déterminer les zones d'accélération, en lien avec les spécificités de chaque territoire et les attentes des élus, en informant les habitants.

Cette approche collaborative est indispensable pour construire une transition énergétique durable et partagée par tous.

Et ensuite ?

Les zones d'accélération devront être définies **avant fin 2025**. Elles seront ensuite validées ou ajustées par l'État.

Terre de Provence Agglomération tiendra régulièrement informée la population sur l'évolution du dispositif.

Ensemble, faisons de notre territoire un modèle de transition énergétique.



TERRE DE PROVENCE VOUS ACCOMPAGNE POUR VOS TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE !

Depuis juillet 2024, Terre de Provence Agglomération met en place dans chaque commune du territoire des permanences Conseil Info Énergie-Environnement. Un expert du service Transition Énergétique et Écologique répond à toutes vos questions, gratuitement et sur rendez-vous.

Un accompagnement de proximité, personnalisé et sans frais

Vous avez un projet ou souhaitez simplement être mieux informé sur les gestes éco-responsables ?

Ces permanences sont faites pour vous. Un conseiller peut vous offrir un accompagnement de proximité et personnalisé sur :

- ⌚ La réduction de votre consommation d'énergie ou d'eau
- ⌚ La rénovation énergétique de votre logement
- ⌚ Le changement de votre système de chauffage ou climatisation
- ⌚ L'installation de solutions renouvelables (solaire, géothermie...)
- ⌚ Les aides financières existantes
- ⌚ L'installation de récupérateurs d'eau de pluie

Objectif : vous aider à réduire votre consommation énergétique, limiter votre impact environnemental, et réaliser des économies durables.

Permanences dans vos communes

BARBENTANE	2 ^{ème} lundi du mois	9h-12h
CABANNES	4 ^{ème} lundi du mois	9h-12h
CHATEAURENARD	1 ^{er} et 3 ^{ème} lundi du mois	14h-17h
EYRAGUES	4 ^{ème} mardi du mois	14h-17h
GRAVESON	4 ^{ème} jeudi du mois	9h-12h
MAILLANE	3 ^{ème} mardi du mois	14h-17h
MOLLEGES	1 ^{er} mardi du mois	14h-17h
NOVES	3 ^{ème} mercredi du mois	14h-17h
ORGON	4 ^{ème} mercredi du mois	14h-16h15
PLAN D' ORGON	2 ^{ème} mardi du mois	14h-17h
ROGNONAS	2 ^{ème} mercredi du mois	14h-17h
SAINT-ANDIOL	1 ^{er} mercredi du mois	14h-17h
VERQUIERES	2 ^{ème} jeudi du mois	9h-12h



RDV OBLIGATOIRE*
48H à l'avance
(30 à 45 minutes par entretien)

Flashez ce QR CODE



ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN FORT POTENTIEL SOLAIRE SUR LES BÂTIMENTS ET PARKINGS PUBLICS

Un territoire propice à la production d'énergie verte

En 2022, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Arles, accompagné d'un bureau d'études, a conduit une évaluation du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments et parkings publics du territoire. Sur Terre de Provence, 25 projets ont été analysés, représentant une puissance installée cumulée de 3 600 kWc — à titre de comparaison, une installation photovoltaïque domestique standard produit environ 3 kWc. Ces installations pourraient générer jusqu'à 4,7 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 1 000 foyers. À ce stade, seule l'option d'injection totale de l'électricité produite sur le réseau a été étudiée.

Ces projets, n'ont pas encore été lancés, faute d'un modèle économique jugé viable à l'époque : retour sur investissement supérieur à 15 ans.

Relancer la dynamique vers l'autoconsommation

Pour accélérer la transition énergétique, le service Transition Énergétique de l'agglomération a actualisé les études initiales. L'objectif est double : optimiser la production d'électricité et rendre les projets plus rentables, notamment via l'autoconsommation locale ou collective.

Les modes de valorisation de l'électricité photovoltaïque :

➲ **Injection totale sur le réseau** : l'électricité est revendue intégralement à un fournisseur.

➲ **Autoconsommation sur site** (avec vente du surplus)

L'énergie alimente d'abord le bâtiment ; le surplus est injecté dans le réseau. C'est le modèle conseillé aux particuliers, avec un objectif de 60 à 80 % d'autoconsommation.

➲ **Autoconsommation collective**

L'énergie produite alimente plusieurs bâtiments dans un rayon de 2 à 10 km. Producteurs et consommateurs (publics et privés) sont liés par un contrat commun. Ce modèle permet de consommer jusqu'à 100 % de l'énergie produite localement, à un tarif avantageux.

➲ **Cas particulier : l'autoconsommation patrimoniale**

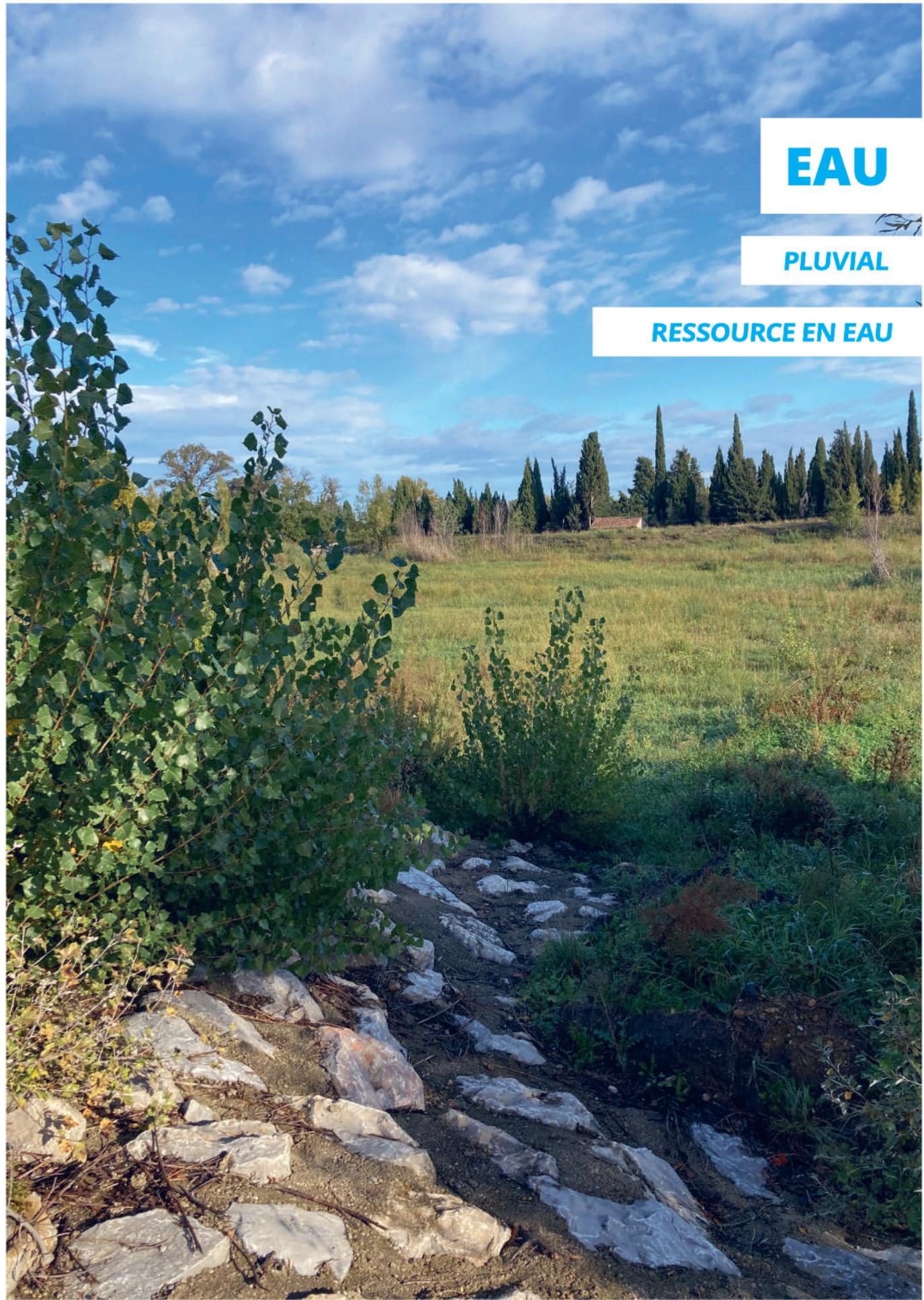
Les communes peuvent alimenter l'ensemble de leurs bâtiments publics, avec une rentabilité accrue grâce à une consommation concentrée en journée.

Une opportunité à saisir

Avec l'augmentation du prix de l'énergie, la valorisation par autoconsommation devient aujourd'hui la solution la plus attractive. Les projets actualisés montrent désormais un retour sur investissement inférieur à cinq ans, avec un gain financier durable pour les communes.



Par exemple, ici, la toiture solaire du complexe sportif de la commune d'Eyragues : environ 110 kWc installé pour une production annuelle d'électricité estimée à 160 MWh pour alimenter les bâtiments communaux et autres bâtiments publics de la commune.



EAU

PLUVIAL

RESSOURCE EN EAU

Bassin "Chênes Verts", Eyragues



DEUX ANS APRÈS LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE : UN PREMIER BILAN DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Depuis le 1er janvier 2023, la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) a été transférée des communes à Terre de Provence Agglomération. Ce transfert a nécessité un important travail de coordination avec les communes, pour poser les bases d'une gestion plus structurée et efficace de cette compétence.

Un périmètre bien défini

La compétence GEPU couvre la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux de pluie issues des zones urbanisées.

Une période de transition encadrée

Entre 2020 et 2022, des conventions provisoires ont permis d'assurer la continuité du service public, notamment pour l'entretien des réseaux, dans l'attente du transfert effectif.

Une organisation structurée mise en place

Avec l'appui des services de l'agglomération, une organisation opérationnelle a vu le jour :

- ⇒ constitution d'une base de données technique,
- ⇒ cartographie précise des réseaux pluviaux,
- ⇒ localisation des bassins de rétention publics.

La connaissance fine du terrain apportée par les communes a permis d'identifier les zones sensibles et de signer, en 2023, des conventions définitives précisant les linéaires et ouvrages transférés.

Des actions concrètes engagées

Les services « pluvial » et « travaux » ont travaillé autour de deux priorités :

- ⇒ évaluer les travaux curatifs et préventifs sur la base des signalements communaux ;
- ⇒ élaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour planifier les interventions à court et moyen terme.

190 KM

de réseaux gérés

47

bassins de rétention en gestion

1.5 KM

de réseaux hydrocurés et inspectés par caméra

55

interventions recensées en 2023

Les missions menées incluent :

- ⇒ l'entretien régulier et les inspections des réseaux,
- ⇒ des réparations ponctuelles,
- ⇒ la gestion des bassins de rétention,
- ⇒ la programmation du renouvellement des infrastructures.

Chaque intervention fait l'objet d'un processus rigoureux : repérage sur le terrain, analyse interne, puis planification si la compétence est bien engagée.

Des résultats visibles dès la première année

En 2023, avec l'appui des communes, plusieurs interventions d'urgence ont été réalisées pour traiter les points critiques présentant un risque pour la sécurité.

En 2024, un programme de travaux de 120 000 € TTC a été mené dans plusieurs communes du territoire.

Bassin de rétention - Les Chênes Verts - Eyragues



RESTAURER LES COURS D'EAU POUR UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) déléguée par Terre de Provence Agglomération, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) assure la gestion des cours d'eau orphelins affluents de la Durance. À ce titre, il élabore, met en œuvre et suit des programmes d'entretien et de restauration.

Un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) est actuellement déployé sur le ruisseau de la Malautière à Noves. Ce projet s'inscrit dans une approche durable et concertée, conciliant préservation écologique et usages locaux.

Un outil stratégique pour la préservation des milieux aquatiques

Issu de la loi sur l'eau, le PPRE permet aux gestionnaires de planifier sur plusieurs années des actions d'entretien et de restauration des milieux aquatiques. L'objectif est double : améliorer la qualité écologique des milieux aquatiques et sécuriser les biens et les personnes face aux inondations.

Modeste par sa taille, la Malautière joue pourtant un rôle important dans l'hydrologie locale comme affluent du réseau secondaire de la Durance. Ce type de cours d'eau méditerranéen subit de nombreuses pressions : érosion des berges, végétation envahissante, dépôts de déchets, espèces invasives...

Un programme sur 5 ans, construit avec les acteurs locaux

Le PPRE de la Malautière, conduit par le SMAVD en lien avec TPA et la commune de Noves, prévoit les actions suivantes :

- ⌚ Débroussaillage sélectif et raisonné des berges pour limiter l'embroussaillage tout en préservant la biodiversité ;
- ⌚ Enlèvement des embâcles et déchets, souvent à l'origine de débordements ;
- ⌚ Lutte contre les espèces invasives (renouée du Japon, l'arbre ailé) pour restaurer l'équilibre écologique ;
- ⌚ Restauration de la continuité écologique, via l'arasement d'ouvrages obsolètes ou l'aménagement de tronçons ;
- ⌚ Suivi écologique régulier à l'aide d'indicateurs biologiques et hydromorphologiques pour mesurer l'impact des travaux.

Une démarche exemplaire pour le territoire

Ce programme illustre l'engagement de Terre de Provence Agglomération pour une gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants. Noves bénéficie d'un accompagnement technique et financier pour mener les travaux dans le respect des normes environnementales.

La planification pluriannuelle permet une meilleure anticipation pour les collectivités et facilite la mobilisation des financements publics (Agence de l'eau, Département...).

Un projet concret et partagé

Les premières interventions ont commencé en 2024, en ciblant les secteurs les plus fragiles. Une communication adaptée est prévue pour informer les riverains et les usagers, notamment via des panneaux sur site et des publications dans la presse locale.

Ce projet illustre l'importance d'une action collective en faveur de la restauration des milieux aquatiques, essentielle pour préserver le patrimoine naturel et renforcer la résilience face au changement climatique.



GEMAPI

PRÉVENIR



Châteaurenard - Zone des îcles

COMMENT TERRE DE PROVENCE SE PRÉPARE AUX RISQUES D'INONDATION

Un outil structurant pour prévenir les risques

Le PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est un dispositif contractualisé entre l'État et le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Durance). Il vise à réduire durablement les impacts et les conséquences des inondations sur les populations, les biens et les activités économiques. Structuré autour de 7 axes thématiques, il organise la prévention de manière concertée à l'échelle de Terre de Provence Agglomération.

La Durance, longtemps considérée comme l'une des « rivières la moins contrôlable de France », a fait l'objet de nombreux aménagements limitant les crues fréquentes. Mais cette régulation a aussi contribué à une perte de conscience du risque inondation et permis l'installation d'occupation dans le lit majeur du cours d'eau.

Un périmètre élargi et des affluents mieux pris en compte

Le PAPI répond à la nécessité d'une gestion intégrée du cours d'eau, il couvre la Moyenne et la Basse Durance qui se caractérise par une large vallée alluviale, du barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Rhône, soit environ 250 km de linéaire. Terre de Provence se situe dans la Basse Durance, zone densément peuplée et à forte activité agricole, donc exposée au risque de débordement, mais qui dispose de nombreux systèmes d'endiguements.

Le programme intègre aussi des affluents dits "orphelins", non couverts par d'autres dispositifs (contrats de rivière, anciens PAPI...). Ces cours d'eau, sensibles aux crues soudaines, provoquées par des précipitations localisées et intenses font l'objet d'études spécifiques et de travaux ciblés.

Des moyens de vigilance concrets sur le territoire

⌚ Vigilance et prévision

Le territoire bénéficie de nombreux outils : stations hydrométriques Vigicrues, dispositifs de veille (APIC, Vigicrue Flash), observatoire du SMAVD... Le PAPI vise à renforcer leur efficacité grâce à des partenariats avec le SPC Grand Delta, l'ajout de nouvelles stations et le recours aux Atlas Dynamiques des Zones Inondables (ADZI).

⌚ Gestion de crise

Les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) assurent une réponse locale en cas d'événement. Grâce aux ADZI, les

collectivités ont une bonne connaissance des zones à risque, mais la sensibilisation du public reste insuffisante (absence de repères de crue officiel, DICRIM à améliorer).

⌚ Réduction de la vulnérabilité

Le programme a permis de cartographier les zones à enjeux (habitats, réseaux, activités agricoles...). Des actions spécifiques doivent maintenant être engagées auprès des publics concernés.

⌚ Maîtrise de l'urbanisation

Un cinquième du territoire est couvert par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), qui interdit les constructions dans les zones les plus dangereuses. Les documents d'urbanisme (PLU, SCOT) renforcent ce contrôle à l'échelle locale.



LA NAPPE DE LA DURANCE, UNE RESSOURCE STRATÉGIQUE À PRÉSERVER

La nappe alluviale de la basse Durance constitue une ressource précieuse et vitale pour Terre de Provence Agglomération. Reconnue comme ressource stratégique par le SDAGE Rhône-Méditerranée, elle joue un rôle essentiel pour l'approvisionnement en eau potable, l'irrigation agricole et, de façon plus marginale, pour certains usages industriels locaux.

Une nappe essentielle pour à l'alimentation en eau potable

Cette nappe constitue le principal, voire l'unique, point de captage d'eau potable pour les communes situées le long de la vallée de la Durance. Grâce à sa capacité de stockage naturelle et à son alimentation constante via le fleuve et l'irrigation agricole, elle garantit une sécurité d'approvisionnement pour plusieurs centaines de milliers d'habitants, particulièrement en période de sécheresse.

L'agriculture comme alliée de la recharge

L'irrigation agricole contribue directement à recharger la nappe phréatique, en particulier pendant l'été. Dans une région régulièrement confrontée aux sécheresses, cette interaction bénéfique entre agriculture (cultures maraîchères, fruitières et viticoles) et ressource en eau contribue à stabiliser les niveaux de la nappe tout en soutenant une économie locale essentielle.

Un usage ponctuel localisé pour l'industrie

L'usage industriel reste limité sur le territoire de l'agglomération, mais certains sites recourent à la nappe pour leurs besoins. Cette réalité renforce la nécessité de préserver la qualité de l'eau, afin d'assurer une gestion durable et équilibrée entre tous les usagers.

Une ressource sous pression climatique

Face à la multiplication des épisodes de sécheresse et à la baisse observée du niveau des nappes, la gestion de cette ressource devient un enjeu prioritaire. Des actions sont menées à différents niveaux pour suivre l'évolution de la nappe, prévenir les pollutions (diffuses ou ponctuelles), et définir les usages prioritaires dans une logique de préservation.

Pourquoi protéger cette eau ?

Préserver cette ressource, c'est garantir à long terme une eau de qualité, sans risque sanitaire, indispensable au développement économique du territoire. C'est aussi éviter des traitements coûteux en agissant en amont pour prévenir la pollution, réduire notre dépendance aux ressources extérieures, et répondre aux obligations réglementaires en les adaptant aux réalités locales.

- ➲ 100 millions de m³ issus des précipitations et des sols encaissants,
- ➲ Entre 75 et 150 millions de m³ par l'irrigation agricole,
- ➲ Entre 150 et 200 millions de m³ via les infiltrations de la Durance. Côté prélèvements, on recense :
 - ➲ 33 millions de m³ par an pour alimenter 300 000 habitants,
 - ➲ 16 millions de m³ pour l'irrigation agricole,
 - ➲ 10 millions de m³ pour d'autres usages (notamment industriels).

Une ressource vitale pour demain

Bien plus qu'un réservoir naturel, la nappe de la Durance est un pilier de la résilience territoriale, face aux défis climatiques, agricoles et sanitaires. Sa reconnaissance comme ressource stratégique engage l'agglomération à en assurer la protection active et durable, dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Agissons plutôt que de subir !



©Camille Moirenc - SMAVD

Piezomètre positionné en Basse Durance pour effectuer des mesures de la hauteur de la nappe.

L'EAU, UNE RESSOURCE GÉRÉE GRÂCE AUX ASA

Les Associations Syndicale Autorisées (ASA) regroupent des propriétaires fonciers d'un même secteur géographique. Leur mission : gérer collectivement des équipements ou services utiles à tous, comme les canaux d'irrigation ou de drainage. Ce mode de gestion est particulièrement présent en zone agricole, notamment sur notre territoire. Rencontre avec Hugo Jaubert, président du syndicat OG4C, qui nous éclaire sur ce sujet.

A quoi servent les ASA ?

Hugo Jaubert : Les ASA jouent un rôle essentiel, en particulier dans les zones agricoles comme les nôtres. Leur mission principale, c'est la gestion et l'entretien des équipements collectifs liés à l'eau. On parle ici d'irrigation et de drainage, deux éléments fondamentaux pour les exploitants. L'eau est une ressource précieuse, partagée, et il est indispensable de l'organiser de manière collective et équitable.

Comment ces structures fonctionnent-elles ?

Elles reposent sur un principe simple mais fort : la démocratie locale. Chaque propriétaire concerné participe aux décisions. On se réunit en assemblée générale, on vote les travaux, le budget, on élit le bureau. Chaque membre verse une cotisation. Et bien sûr, d'autres partenaires peuvent être associés, en fonction des besoins. C'est un vrai outil de solidarité territoriale.

Quelle est leur présence dans notre territoire ?

Dans les Bouches-du-Rhône, il y a 116 Associations Syndicales de Propriétaires. Chez nous, sur le territoire de Terre de Provence Agglomération, les réseaux d'irrigation sont principalement alimentés par la Durance. Soit via le canal EDF, par l'intermédiaire du SICAS à Lamanon, soit par des prélèvements directs en amont du pont de Bonpas. Les principales cultures concernées sont l'arboriculture – donc les arbres fruitiers – et les fourrages. Ce sont deux piliers de notre économie agricole locale.

Quelles sont les difficultés actuelles ?

Elles sont nombreuses. D'abord, le renouvellement des responsables. Les conseils syndicaux sont composés de bénévoles, et ça demande de l'investissement personnel. Ensuite, il y a les questions financières. Les infrastructures vieillissent, les travaux coûtent de plus en plus cher, et le monde agricole ne peut pas toujours assumer seul

ces charges. Des aides existent, mais elles sont souvent compliquées à mobiliser, surtout pour les petites structures. Le SDHA13 (Syndicat Départemental des Hydrauliciens Agricoles) réalise en ce moment un diagnostic pour mieux identifier les besoins et chercher des pistes de mutualisation. Et puis il y a le changement climatique. Les saisons de pluie ne sont plus les mêmes, ça remet en question la répartition de l'eau entre l'amont et l'aval des bassins versants.

Comment sont financées les ASA ?

Principalement par les cotisations des membres. Le montant est défini en assemblée générale, et il varie selon la surface ou les travaux à effectuer. Un grand propriétaire ou quelqu'un qui bénéficie davantage du réseau paiera plus qu'un petit, ce qui est logique. Parfois, on lève une cotisation exceptionnelle pour financer un chantier précis. Mais quoi qu'il en soit, ce sont toujours les membres qui décident.

Et demain ?

Je crois profondément à l'utilité des ASA. Ce sont des outils souples, efficaces, parfaitement adaptés aux réalités agricoles, économiques et climatiques actuelles. Elles fonctionnent parce qu'elles reposent sur l'engagement local, sur la volonté de gérer l'eau ensemble, intelligemment. Dans un monde où les ressources se tendent, ces structures font la différence. Et elles méritent d'être soutenues.



Hugo Jaubert et Corinne Chabaud, Présidente de Terre de Provence Agglomération



11 000 ha
drainés sur Terre de Provence
(soit 22 % de toute la surface
drainée dans les Bouches du Rhône).

16 600 ha
irrigués sur Terre de Provence
(soit 28 % de la surface dans les Bouches du Rhône)

3 syndicats historiques

OG4C - Crée en 1893 - Irrigue + de 2 000 ha
(droits d'eau depuis 1352)

SICAS - Crée en 1772 - Capacité d'irrigation jusqu'à 12 000 ha

Syndicat de la Durance à Châteaurenard
Créé en 1788 - Irrigue 2 600 ha

SI2VB (Syndicat du Vigueyrat et de la vallée des Baux)



LES ECOGESTES CES PETITES HABITUDES QUI CHANGENT TOUT

C'est quoi, un écogeste ? Un écogeste, c'est une action simple du quotidien - cuisiner, se laver, faire ses courses - qui contribue à réduire notre impact environnemental. C'est une manière concrète d'agir pour le développement durable, en respectant la nature, en adoptant des comportements solidaires et responsables.

« Ce sont les petits actes répétés qui transforment le monde. » — Yann Arthus BERTRAND

Pourquoi en parler aujourd'hui ?

Parce que face aux enjeux climatiques, chaque geste compte. Pas besoin de grands discours pour agir : il suffit de changer quelques habitudes, chez soi, au travail ou en vacances. À notre échelle, nous pouvons tous devenir des acteurs du changement.

Quelques exemples simples d'écogestes :

Choisissez un écogeste, tenez-le une semaine. Voyez ce que ça change. Et si le cœur vous en dit, partagez votre expérience avec nous : chaque histoire compte, chaque geste est une graine semée pour une planète plus verte.

L'objectif n'est pas de culpabiliser, mais de s'inspirer et d'évoluer ensemble, pas à pas. Les écogestes ne sont pas des contraintes, ce sont des choix simples, souvent économiques, toujours porteurs de sens.

 J'ÉTEINS LA LUMIÈRE EN QUITTANT UNE PIÈCE	 JE COUPE L'EAU LORSQUE JE ME BROSSE LES DENTS	 J'UTILISE UNE GOURDE PLUTÔT QUE DES BOUTEILLES PLASTIQUES	 J'ACHETE LOCAL ET DE SAISON
 JE REPARÉ AU LIEU DE JETER	 JE TRIE MES DÉCHETS	 JE FAVORISE LES TRANSPORTS EN COMMUN, LE VÉLO OU LA MARCHÉ	 ET VOUS, QUEL SERAIT VOTRE ECOGESTE ?

Etsi vous commencez aujourd'hui ?